

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 1<sup>er</sup> mars 2023

Date d'affichage 1<sup>er</sup> mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL\_23\_03\_07\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

Monsieur le Maire et Madame Delphine LETESSIER ne participent pas au vote en raison de lien respectif avec la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et l'association « Office de Tourisme » « Entre Maine et Perche ».

votants 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le SEPT MARS** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

**Excusés** :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OFFICE DE TOURISME : SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROCÈS-VERBAL**  
**DE MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS**  
**AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet d'avenant n°3 au PV de mise à disposition d'équipements avec la CCHS concernant les frais de l'année 2022,

**Vu** l'arrêté n°20-363 en date du 25 mai 2020, télétransmis le 26.05.2020, portant délégation de fonction au profit de Cécile KNITTEL, Première Adjointe.

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant que** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise exerce la compétence en matière de « Promotion du tourisme, dont la création d'Offices de tourisme ».

**Considérant que** la commune dispose d'un équipement communal intégralement affecté à l'exercice de la compétence en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, le Conseil municipal a, par délibération en date du 6 juin 2017, autorisé la signature d'un procès-verbal de mise à disposition de ces équipements auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

**Considérant que** les dispositions prévues par l'article 4 « Modalités financières » de cette convention prévoyaient la refacturation des frais de nettoyage, de gardiennage, d'eau, d'électricité, de chauffage auprès de l'EPIC « Entre Maine et Perche » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Considérant qu'un** premier avenant courant l'année 2018 a été signé le 22 février 2018, un second courant de l'année 2019 signé le 28 février 2019.

**Considérant qu'il** convient de signer un nouvel avenant couvrant l'année 2022.

**Considérant que** cet avenant permettra à la commune de refacturer les frais énoncés ci-dessus auprès de l'association « Office de Tourisme ».

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le principe de la nécessité de signer un avenant N°3 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer l'avenant N°3 concernant la mise à disposition des équipements affectés à l'exercice de la compétence en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à effectuer toutes les démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Première Adjointe au Maire,  
**Cécile KNITTEL**